

In Extenso

Experts-Comptables

IN EXTENSO ALPES ISERE

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE- SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO ALPES ISERE

Siège social : 1 bis boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche

SAS au capital de 735 100 euros

332 691 005 RCS GRENOBLE

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Grenoble

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de la région Rhône-Alpes

In Extenso

Experts-Comptables

IN EXTENSO ALPES ISERE

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC 2022-06.

In Extenso

Experts-Comptables

IN EXTENSO ALPES ISERE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « changements de méthodes » expose les principes et méthodes comptables relatives à la mention du règlement comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné la correcte application de ce dernier et nous nous sommes également assurés que la note fournit dans l'annexe est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents aux membres de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

In Extenso

Experts-Comptables

IN EXTENSO ALPES ISERE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

In Extenso

Experts-Comptables

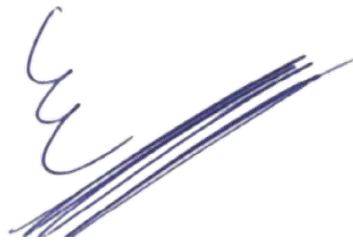
IN EXTENSO ALPES ISERE

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Tronche, le 24 mars 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ALPES ISERE



Eric CERVERA

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Total I : Actif immobilisé				
Stocks et en cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 115		30 115	31 280
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placements	80 764		80 764	79 058
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	49 958		49 958	116 756
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	160 837		160 837	227 094
Total III : Frais d'émission des emprunts				
Total IV : Primes de remb. des emprunts				
Total V : Ecart de conversion Actif				
Total Général (I + II + III + IV + V)	160 837		160 837	227 094

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 818	1 818
Réserves pour projet de l'entité	104 385	114 004
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 371	-9 620
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Total I : Fonds propres	110 573	106 203
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II : Fonds reportés et dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III : Provisions		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 638	5 139
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 625	115 752
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV : Dettes	50 263	120 891
Total V : Ecart de conversion Passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	160 837	227 094

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
Cotisations	1 410	1 315
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		18 045
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	75 145	89 429
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Dons manuels	16 593	15 460
Mécénats	60 429	20 147
Legs, donations et assurances-vie	22 800	24 050
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	400	
Total I : Produits d'exploitation	176 778	168 446
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	87 533	57 035
Aides financières	82 450	120 500
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 130	4 124
Total II : Charges d'exploitation	174 113	181 659
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 664	-13 213
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 706	2 303
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III : Produits financiers	1 706	2 303
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV : Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 706	2 303
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 371	-10 910
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 290
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V : Produits exceptionnels		1 290
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI : Charges exceptionnelles		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 290
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	178 484	172 039
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	174 113	181 659
Solde créditeur : Excédent	4 371	
Solde débiteur : Déficit		9 620

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total : Produits des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total : Charges des contributions volontaires en nature		

GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE SAVOIE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2025 dont le total est de **160 836,53 €** et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un **bénéfice** de **4 370,53 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de réaliser dans les départements de l'ISERE - DROME - SAVOIES, l'action entreprise par la FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER (FEGEFLUC), en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financier, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles		NEANT		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	NEANT	NEANT	NEANT	
TOTAL	0	0	0	0

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant	30 115,00	30 115,00		à plus de 2 ans à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	202,44	202,44		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 638,04	8 638,44		
Charges constatées d'avance				Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	41 423,00	41 625,44		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	30 115,00	30 115,00		TOTAL	50 263,48	50 263,48		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) $E=A-B-C+D$
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/25
	Montant	Montant	do nt gé né ros ité du pu bli c	Montant	do nt gé né ros ité du pu bli c	Montant	do nt gé né ros ité du pu bli c	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	1 818,00					0,00		1 818,00
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves	114 004,09	-9 619,57						104 384,52
Report à nouveau	-9 619,57	9 619,57						
Excédent ou déficit de l'exercice				4370,53				4 370,53
Situation nette	106 202,52	0		4370,53				110 573,05
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL								

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

PRODUITS À RECEVOIR 0,00

CRÉANCES À RECEVOIR 0,00

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 0,00

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE 0,00

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES 0,00

a) Organismes sociaux

URSSAF 0,00

Caisse de retraite 0,00

Formation professionnelle 0,00

b) Dettes concernant les congés payés

Dettes congés à payer 0,00

Provisions charges sociales sur dettes congés à payer 0,00

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 1 500,00

Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes 1 500,00

Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services 0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL
NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	80 763,99	80 763,99	0,00
TOTAL	80 763,99	80 763,99	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...) ³ **34 214,00 €**

6 personnes à temps partiel : 3 à 2j/s et 3 à 1j/semaine

DON EN NATURE **2 285,09 €**

Frais de déplacement de bénévoles non remboursés

MECENAT DE COMPETENCE **11 009,69 €**

1 salariés de Schneider Electric Industries pour mois de Janvier 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2025 **41 423 €**

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic : 11,88 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par an pour 3 personnes et 40 jours par an pour 3 personnes : $11,88 \times 8 \times (80 \times 3 + 40 \times 3) = 34\,214$ euros

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	1 910	1 265
- Actions réalisées par l'organisme	8 890	2 160	1.2 Dons, legs et mécénats	108 127	77 752
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	101 147	76 857	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	110 037	79 017	TOTAL DES RESSOURCES	110 037	79 017
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	110 037	79 017	TOTAL	110 037	79 017
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	11 010	253 071	Bénévolat	34 214	24 214
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	11 010	489 746
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	17 107	204 096	Dons en nature	2 285	3 112
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 392	59 905			
TOTAL	47 509	517 072	TOTAL	47 509	517 072

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de L'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté de l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **66 741 €**.

En 2025

- **15 724,24 €** ont été dépensés pour la réalisation des parcours Ge-Reviers.
- **6 696,06 €** ont été dépensés pour la réalisation des actions GE-Préviens
- **3 580,80 €** ont été dépensés pour la réalisation des actions GE-Prepave

En 2025, nous avons eu des recettes de manifestation de **27 444€**, dont une co-organisation avec SESAME du Challenge de km D24 qui a rapporté 18 050 €, une manifestation du VTV et du bridge club de Voiron ont rapporté 4 458 €

D'autres manifestations, comme le concert des Melusines, le Rotary et l'USM ont permis de récolter 4 935€

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien au niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

Pas de salarié. Activité de secrétariat, activité de communication et activité de chef de projet sont réalisées par 3 prestataires de service.

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS REELS REMBOURSES AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES (CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2025, les frais de déplacement remboursés aux administrateurs ont été de 1611,20€..

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 4 130,49 €.

MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salariés de Schneider Electric Industries SAS :

- du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2025 Reçu fiscal émis : 11 009,09 €

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- Renouvellement/nomination de mandats des administrateurs

Le mandat de Jean Luc Descotes a été renouvelé pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de Jean Kieffer a été renouvelé pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de Claude Veyron a été renouvelé pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de Patrick Ville a été renouvelé pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de Harout Iliozer a été nommé administrateur pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, mais décédé le 10 Novembre 2025

Le mandat de Jean Pierre Machayekhi a été nommé administrateur pour une durée de 3 années c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

- Démission d'administrateurs

Corinne SEGOND a démissionné de son mandat d'administrateur le 30 novembre 2025.

- Non-renouvellement d'administrateurs

Vincent Berthet n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Mandat des membres du Conseil d'administration (si acceptation des mouvements ci-dessus)

Prénom	NOM	Fonction	Renouvellement
Louis	Chossinand	Président	2027
Jean	Kieffer	Vice-Président	2028
Philippe	Charhon		administrateur représentant SE*
Patrick	Ville	Trésorier	2028
Véronique	Philippon		2026
Jean Yves	Berthonnier		2026
Jean Luc	Descotes		2028
Jean Pierre	Gillet		2026
Philippe	Pujol		administrateur représentant CERA*
Patrick	Viallet		2026
Claude	Veyon		2028
Thierry	Clemont		2026
Sophie	Lantheaume		2027
Jean-Pierre	Machayekhi		2028
Benoit	Jacquemin		2027
Virginie	Villard		administrateur représentant la Fédération
Philippe	Colomb		administrateur représentant la Fédération
Bruno	Peruzzo	Secrétaire	bénévole non administrateur

* SEI = Schneider Electric

CERA = Caisse d'Épargne Rhône Alpes

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Neant